



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**LISTE DES ORGANISMES  
DE CERTIFICATION  
HABILITES**  
par la commission  
nationale du label  
« Services Publics + »

# Introduction

[L'arrêté du 31 août 2023 portant création du label « Services Publics + »](#) prévoit son attribution par des organismes de certification préalablement habilités par la commission nationale du label « Services Publics + » (*articles 4 et 5 de l'arrêté*).

**Seuls les organismes de certification habilités** par la commission nationale du label « Services Publics + » présidée par la Direction interministérielle à la transformation publique (DITP), **sont autorisés à organiser les étapes de labellisation et délivrer les attestations de labellisation.**

Les organismes habilités ont pour missions de :

- Mettre en œuvre l'ensemble des étapes de labellisation : analyse de la recevabilité des dossiers de candidature, préparation et réalisation des audits de labellisation sur la base des critères de labellisation définis, décision d'attribution du label aux candidats audités en fonction des résultats obtenus,
- Emettre et gérer les attestations de labellisation,
- Transmettre à la DITP des informations quant aux audits réalisés et aux décisions de labellisation, de suspension ou de retrait du label.

**Tout service public souhaitant être labellisé au titre du label « Services Publics + » devra donc contractualiser avec l'un des organismes de certification préalablement habilités** pour la réalisation d'un cycle de labellisation de 3 ans, dans le respect des règles de la commande publique.

## Note

La rémunération des organismes de certification est établie lors de la contractualisation avec le candidat, sans aucun financement de la DITP.

Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 31 août 2023 précité, la liste des organismes de certification habilités est publiée sur le site internet de la DITP et mise à jour à chaque changement (attribution de l'habilitation, renouvellement, suspension ou retrait).

Elle est accessible depuis l'adresse <https://www.modernisation.gouv.fr/>



### Historique des modifications

Date	Descriptif
08/07/2024	Création du document – version initiale

## Liste des organismes de certification habilités par la commission nationale du label « Services Publics + »

Identification de l'organisme de certification habilité	Date de validité de l'habilitation	Contacts & coordonnées	Mobilité géographique & spécificités
<b>AFNOR CERTIFICATION</b> 11 rue Francis de Pressensé 93 571 La Plaine Saint-Denis Cedex	du 10 avril 2024 au 9 avril 2029	<b>Mme Servane HEMERY</b> Tel. : 01 41 62 61 58 <b>Mme Melissa MANSEUR</b> Tel. : 01 41 62 87 52 <b>Mme Agathe BLANCHET</b> (en soutien) Mob. : 06 07 56 81 94  Adresse courriel : <a href="mailto:certification@afnor.org">certification@afnor.org</a>	<b>Zones d'intervention :</b> Métropole et Outre-Mer
<b>BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE</b> Tour Alto 1 Place Zaha Hadid 92 400 Courbevoie	du 10 avril 2024 au 9 avril 2029	<b>M. Guillaume HODONOU</b> , Responsable commercial Tel. : 06 81 82 84 41  Adresses courriel : <a href="mailto:guillaume.hodonou@bureauveritas.com">guillaume.hodonou@bureauveritas.com</a> <a href="mailto:servicecommercial.certification@bureauveritas.com">servicecommercial.certification@bureauveritas.com</a>  <b>Mme Catherine CHATELAIN</b> , Responsable des opérations Tel : 06 07 25 57 28  Adresse courriel : <a href="mailto:catherine.chatelain@bureauveritas.com">catherine.chatelain@bureauveritas.com</a>	<b>Zones d'intervention :</b> France métropolitaine Martinique Guadeloupe Guyane La Réunion
<b>SGS INTERNATIONAL CERTIFICATION SERVICES</b> 29 avenue Aristide Briand 94 110 ARCUEIL	du 10 avril 2024 au 9 avril 2029	<b>Mme Cécile BOUCHET</b> Mob : 06 03 45 23 12  Adresses courriel : <a href="mailto:cecile.bouchet@sgs.com">cecile.bouchet@sgs.com</a> <a href="mailto:Fr.certification@sgs.com">Fr.certification@sgs.com</a>	<b>Zones d'intervention :</b> France entière (y compris ultramarin)

Pour en savoir plus, rendez-vous sur  
**[www.plus.transformation.gouv.fr](http://www.plus.transformation.gouv.fr)**

Ce document a été réalisé par les équipes de la  
direction interministérielle de la transformation publique

[www.modernisation.gouv.fr](http://www.modernisation.gouv.fr)

JUILLET 2024